

22.—**Succursales dans d'autres pays des banques à charte canadiennes le 31 décembre 1939 et 1940**

Banque et pays	1939	1940	Banque et pays	1939	1940
	No.	No.		No.	No.
Banque de Montréal—			Banque Royale du Canada—		
Terre-Neuve.....	5 ¹	5 ¹	Terre-Neuve.....	5	5
Angleterre.....	2	2	Angleterre.....	2	2
Etats-Unis.....	3	3	Antilles.....	11	11
Banque de la Nouv.-Ecosse—			Etats-Unis.....	1	1
Terre-Neuve.....	12	12	Cuba.....	22	22
Angleterre.....	1	1	Porto-Rico, etc.....	11	8
Antilles.....	11 ¹	11 ¹	France (auxiliaire).....	1	Nil
Etats-Unis.....	3	2	Espagne.....	1	"
Cuba.....	8	8	Amérique centrale et méridionale.....	21	21
Porto-Rico, etc.....	3	3			
Banque Can. du Commerce—			Banque du Dominion—		
Terre-Neuve.....	2	2	Angleterre.....	1	1
Angleterre.....	1	1	Etats-Unis.....	1	1
Antilles.....	3	3	Banque Canadienne Nationale—		
Etats-Unis.....	5	5	France.....	1	1
Cuba.....	1	1			
			Totaux.....	138²	132²

¹ A l'exclusion d'une sous-agence.² A l'exclusion de deux sous-agences.**Section 6.—Caisses d'épargne de l'État et autres**

Dans un pays comparativement jeune, où le capital est relativement rare, il est naturel que les banques qui financent les institutions commerciales absorbent en même temps le gros des épargnes populaires afin de les diriger à l'avantage du commerce du pays. Ainsi, au Canada, la forte somme des épargnes courantes de la population se trouve dans les caisses d'épargne et les dépôts à termes des banques à charte canadiennes dont le chiffre global annuel en ces dernières années paraît au tableau 9 du présent chapitre. On y voit que la moyenne de 1940 est de \$1,646,891,010. De plus, une forte proportion des épargnes courantes des Canadiens est absorbée par l'assurance-vie dont les primes payées en 1939 donnent \$205,015,060. Comparativement aux énormes sommes placées en dépôt à terme dans les banques à charte et à l'assurance en vigueur, les dépôts dans les caisses d'épargne spéciales sont relativement faibles mais n'en ont pas moins leur signification.

Il y a actuellement au Canada trois types distincts de caisses d'épargne, outre les divisions d'épargne des banques à charte et des compagnies de prêts et de fiducie. D'abord, il y a la Caisse d'Épargne des Postes dont les dépôts sont une charge directe du Gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent des créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a en Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, établies en vertu de statuts fédéraux et faisant des rapports mensuels au Ministère des Finances.

Caisses d'épargne du Gouvernement fédéral.—Avant 1929, il y avait deux catégories distinctes de caisse d'épargne du Gouvernement fédéral au Canada, celle du Ministère des Postes et celle du Ministère des Finances. La première fut établie en vertu de la loi des Postes de 1867 (31 Vict., c. 10) dans le but "d'encourager la petite épargne, de mettre à cette fin le Bureau de Poste à la disposition de l'épargnant et de donner à chaque déposant la garantie de l'État pour le remboursement